Famille ASSOIEV

DAVID, JANA, AMINA et ANATOLI, domiciliés à Figeac, sont assignés à résidence depuis mardi et leurs passeports ont été confisqués en vue de leur expulsion en Géorgie, leur pays d'origine. Un arrêté portant refus de séjour et obligation de quitter le territoire signé du Secrétaire général de la Préfecture du Lot leur avait été notifié le 18 août 2014.

David est entré en France, en avril 2009. et a déposé une demande d'asile. Sa demande a été rejetée par l'OFPRA et son recours a été rejeté par la CNDA en date du 29 juillet 2011. Une autorisation provisoire de séjour (APS) lui a été délivrée le 17 janvier 2013 en qualité d'étranger malade ; renouvelée le 17 juin 2013 et le 20 février 2014. Le Médecin le l'ARS considérant qu'il peut bénéficier des soins dans son pays d'origine, l'APS lui a été retirée.

Jana et ses enfants Amina et Anatoli sont entrés en France en juin 2011. Leur demande d'asile auprès de l'OFPRA a été rejetée et le recours en CNDA a été rejeté le 28 novembre 2012.
Jana a bénéficié d'une APS, en qualité d'accompagnant d'étranger malade le 11 avril 2013. L'APS lui a été retirée car le Médecin de l'ARS a considéré que son époux pouvait être soigné en Géorgie.

Amina souffre de problèmes neurologiques. Elle a bénéficié à compter du 18 janvier 2013 d'une APS en qualité d'étranger malade, renouvelée les 11 juillet 2013, 9 janvier 2014 et 7 février 2014. Or, le 27 juillet 2014, le Médecin de l'ARS a considéré qu'elle pouvait bénéficier des soins nécessaires dans son pays d'origine. L'APS n'a plus été renouvelée.

Anatoli a reçu le 18 janvier 2013 une APS, renouvelée le 11 juillet 2013, le 19 janvier 2014 et le 7 février 2014, en qualité d'accompagnant d'étranger malade. Or, considérant que son père pouvait bénéficier des soins nécessaires en Géorgie, Anatoli ne peut plus bénéficier de l'APS.

Le recours déposé auprès du Tribunal administratif de Toulouse a confirmé l'OQTF.

La famille ASSOIEV est parfaitement intégrée à Figeac. Jana, David, Anatoli et Amina sont unanimement appréciés. De nombreuses attestations d'associations locales, de voisins, d'employeurs ont été transmises à la Préfecture.
Madame la Préfète du Lot a encore la possibilité d'utiliser son pouvoir discrétionnaire et lever l'obligation de quitter le territoire.
NOUS DEMANDONS QUE LA FAMILLE ASSOIEV PUISSE VIVRE ET TRAVAILLER ICI. NOUS ATTENDONS QU'AMINA ET DAVID PUISSENT BENEFICIER DES SOINS NECESSAIRES, CAR MEME SI LES TRAITEMENTS EXISTENT EN GEORGIE, ILS NE SONT PAS CERTAINS DE POUVOIR EN BENEFICIER.

Prénom NOM	Adresse	Signature

CIMADE Figeac : 06 81 39 91 99